



*Direction des finances,  
ressources et moyens  
Services des Ressources Humaines*

Tél. 03 20 66 58 23

**DEC 2024/CP/206**

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que la société SHARP a remis l'offre économiquement la plus avantageuse,

**DECIDE**

Article 1 : De conclure le contrat n° 2024-118 avec la société SHARP en vue de la location d'une presse numérique pour les montants suivants :

Loyer trimestrielle : 1 416.11 € HT

Montant unitaire de la copie noir et blanc : 0.0029 € HT

Montant unitaire de la copie couleur : 0.021 € HT

Le marché est conclu pour une durée de 48 mois à compter de la livraison du matériel.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite au :

- Préfet du Nord pour contrôle de légalité,
- Trésorier pour information,
- Maire et aux services concernés pour application.

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM*



**DGS**

Standard mairie : 03 20 66 58 00 - [www.ville-hem.fr](http://www.ville-hem.fr) - [contact@ville-hem.fr](mailto:contact@ville-hem.fr)

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à HEM, le



Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint aux ressources humaines, à la  
commande publique et aux affaires juridiques

  
**Pascal NYS**